

INITIATIVES MUNICIPALES

prenant en considération
les intérêts particuliers des femmes



*Affaires municipales
et Régions*

Québec 

La présente publication est une réalisation du ministère des Affaires municipales et des Régions.

| **Recherche et analyse** |

Ginette Bouffard, Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation
Ghislaine Vézina, Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation

| **Rédaction** |

Ghislaine Vézina, Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation

| **Contributions** |

Jocelyne Montminy, Secrétariat du Ministère
Catherine Otis, Direction régionale de l'Estrie
Renaud Patry, Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation
Jocelyne Paquet, Secrétariat à la condition féminine

| **Compilation et traitement des données** |

Serge Côté, Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation
Gisèle Lapointe, Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation

| **Révision linguistique** |

France Galarneau

| **Production et édition** |

Service de l'information et de l'édition, Direction des communications

| **Conception graphique** |

Corsaire design

| **Photographie première de couverture** |

Ville de Québec

Cette publication est également disponible sur le site Web du Ministère :
www.mamr.gouv.qc.ca

Dépôt légal – septembre 2005
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-45200-3

© Gouvernement du Québec – 2005

| TABLE DES MATIÈRES |

Introduction	5
La méthodologie	5
PARTIE 1 : Mesures recueillies	7
1. L'organisation politique et administrative	7
2. La sécurité	12
3. L'habitation	14
4. Les loisirs	17
5. La conciliation famille-travail	20
PARTIE 2 : Tableau des initiatives municipales	23
L'ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	23
Exemples de structure de consultation	23
Exemples de contribution à la Journée internationale des femmes	24
Stages pratiques dans des emplois traditionnellement masculins	25
LA SÉCURITÉ	26
Exemples de marche exploratoire et d'autres mesures semblables	26
L'HABITATION	28
Logements pour femmes démunies, familles monoparentales et à faible revenu	28
Conclusion	29
Pour en savoir plus	31
Annexe 1 : Tableau synthèse des mesures répertoriées selon la taille des municipalités	33
Annexe 2 : Tableau de la fréquence des mesures	37
Annexe 3 : Questionnaire envoyé aux municipalités	41

INTRODUCTION

Dans le cadre du programme d'action gouvernementale en matière de condition féminine, L'égalité pour toutes les Québécoises, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole s'était engagé à réaliser une étude des initiatives municipales qui prennent en considération les intérêts particuliers des femmes.

En effet, la municipalité est le palier de l'administration publique le plus près des citoyennes et des citoyens. La réalité particulière des femmes l'interpelle de plus en plus et l'influence dans l'organisation de l'offre de services.

Le Ministère s'était de plus engagé à publier les résultats de cette démarche dans un « document de référence » afin que les municipalités puissent prendre connaissance des initiatives existantes et par là, s'en inspirer pour améliorer les conditions de vie non seulement de leurs citoyennes, mais également des autres membres de la communauté.

Pour les besoins de cette étude, les mesures suggérées dans le questionnaire envoyé aux municipalités ont été regroupées sous cinq grandes thématiques, soit :

- l'organisation politique et administrative,
- la sécurité,
- l'habitation,
- les loisirs,
- la conciliation famille-travail.

La première partie de ce document présente, pour chaque thématique du questionnaire, les résultats ventilés en fonction de la taille des municipalités. La deuxième partie décrit un certain nombre de mesures, parmi les plus intéressantes mises en œuvre dans les municipalités du Québec.

La méthodologie

Dans le but de connaître les mesures municipales mises en œuvre, le sous-ministre des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur Denys Jean, invitait toutes les municipalités du Québec à répondre à un questionnaire qui leur a été acheminé en mars 2003, que ce soit de façon électronique ou par télécopieur. Trois cent trente-six municipalités ont répondu au questionnaire.

En raison du caractère non exhaustif des mesures municipales suggérées dans le questionnaire, des questions ouvertes ont été ajoutées. Par exemple, à la fin de chacune des sections du questionnaire, les municipalités avaient la possibilité de nommer d'autres initiatives (voir l'annexe 3: Questionnaire envoyé aux municipalités).

De plus, une pré-enquête, menée auprès de municipalités de tailles et de milieux différents, est venue confirmer la pertinence, pour certaines questions, d'ajouter la possibilité de répondre « sans objet » lorsque la municipalité ne se sentait pas concernée.

Puisque seulement le tiers des municipalités a répondu au questionnaire, l'interprétation des résultats quantitatifs doit demeurer prudente. Il faut éviter leur généralisation à l'ensemble des municipalités. En effet, un biais peut découler du fait que les municipalités ayant répondu au questionnaire soient celles ayant mis en œuvre des initiatives pour répondre aux besoins des femmes. L'information relevée ne perd pas pour autant de son intérêt, le but premier étant de dresser un portrait des mesures existantes.

Par ailleurs, notons que l'analyse fait ressortir, d'une part, des différences selon la taille des municipalités répondantes, certaines mesures étant davantage mises en place à partir d'un nombre minimum d'habitants, et, d'autre part, la singularité de quelques-unes d'entre elles. Ces mesures plus singulières méritent une attention particulière de même que les municipalités qui les ont instaurées. Par conséquent, elles sont regroupées et décrites dans le tableau des initiatives municipales (partie 2).

À titre indicatif, les municipalités répondantes sont réparties dans les classes de population présentées au tableau 1. Pour les besoins de l'étude, les catégories de taille de population prises en considération dans l'analyse des réponses varient d'une thématique à l'autre. En effet, pour chaque thématique, lorsqu'une initiative était fréquente dans plusieurs catégories de taille de population, ces catégories ont été regroupées.

Tableau 1 :
Répartition des municipalités répondantes par taille de population

Catégories taille de population	Municipalités répondantes 2002		Municipalités du Québec juin 2002 *	
Moins de 1 000	148	44 %	508	44 %
1 000 à 2 499	91	27 %	332	29 %
2 500 à 4 999	44	13 %	155	14 %
5 000 à 9 999	17	5 %	70	6 %
10 000 à 99 999	31	9 %	73	6 %
100 000 et plus	5	2 %	9	1 %
Total	336	100 %	1147	100 %

Source: Ministère des Affaires municipales et des Régions,
Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation,
Base de données longitudinales.

PARTIE 1 : MESURES RECUEILLIES

Pour chacune des cinq thématiques retenues, l'analyse fait ressortir des différences selon les catégories de taille de population. En effet, certaines mesures sont plus ou moins fréquentes, voire singulières selon la taille des municipalités. Elles sont illustrées dans les tableaux joints en annexe.

L'ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Les treize premières questions portaient sur des mesures relevant de l'organisation politique et administrative des municipalités. Il s'agissait de vérifier, auprès de ces dernières, si elles ont ou non mis en place ces mesures ou d'autres que celles mentionnées dans le questionnaire.

Les questions

1. La municipalité connaît-elle la composition de sa population selon : Le sexe ? L'âge ? Le statut familial ? Les strates de revenus ?
2. La municipalité vérifie-t-elle le niveau de satisfaction de la population quant aux services offerts ? Si oui, par quels moyens : Sondage ou enquête ? Questionnaire postal ? Fiches de commentaires ? Boîtes à suggestions ? Autres ? Si oui, recueille-t-elle l'information en regard de la composition de sa population selon : Le sexe ? L'âge ? Le statut familial ? Les strates de revenus ?
3. La municipalité a-t-elle mis en place les mesures suivantes : Une personne élue nommée responsable de la condition féminine ? Un plan d'action spécifique de la condition féminine ? Si oui, une personne a-t-elle été désignée responsable de l'application du plan d'action ? Et quelle est sa fonction au sein de la municipalité ? La municipalité a-t-elle mis en place des structures de consultation et de concertation telles que : Commission permanente femmes et municipalités ? Comité consultatif femmes et municipalités ? Autres ?
4. La municipalité utilise-t-elle des moyens pour favoriser la représentation équitable des femmes dans les différents comités ? Si oui, lesquels et dans quels comités ?
5. Un programme d'accès à l'égalité pour les employées municipales a-t-il été instauré ?
6. La municipalité offre-t-elle des stages pratiques ou d'observation aux citoyennes désirant occuper des emplois traditionnellement masculins ?
7. La municipalité réserve-t-elle une section, dans les médias suivants, pour informer les citoyennes au sujet de leurs préoccupations : Bulletin municipal ? Journal de quartier ? Publications saisonnières ? Site Internet ? Autres ?
8. La municipalité fournit-elle, gratuitement ou à prix réduit, à des groupes de femmes des locaux ou des services ?
9. La municipalité organise-t-elle des activités dans le cadre de la Journée internationale des femmes ?
10. La municipalité s'est-elle dotée d'une politique familiale ? Si oui, une personne a-t-elle été désignée pour assurer le suivi de la politique et quelle est sa fonction au sein de la municipalité ? Des préoccupations propres aux femmes ont-elle été ciblées ?
11. L'implantation de centres à la petite enfance ou de garderies est-elle une mesure soutenue par les pratiques suivantes : Don de terrain (aliénation à titre gratuit) ? Loyer gratuit ? Bail emphytéotique ? Autres ?
12. La municipalité contribue-t-elle ou offre-t-elle une tarification particulière en matière de transport en commun pour les : Familles ? Personnes à faible revenu ?
13. La municipalité est-elle membre des organisations suivantes : Carrefour Action municipale et famille ? Réseau québécois de Villes et Villages en santé ?

| 1.1 Les municipalités de plus de 100 000 habitants |

Les municipalités de plus de 100 000 habitants sont plus nombreuses à avoir dit fournir des services et des locaux aux groupes de femmes. La différence est plus marquée en ce qui a trait à la fourniture de services tels que l'accès aux photocopieurs et aux télécopieurs, de même qu'à des ressources humaines ou financières.

Les municipalités de cette catégorie ont également mentionné plus souvent que les autres prendre des moyens pour favoriser la représentation équitable des femmes dans les différents comités. Le recrutement ciblé s'est révélé le moyen le plus couramment utilisé. Selon les réponses obtenues, cette mesure se réfère surtout à certains types de comités, soit les comités d'urbanisme, des loisirs et de la culture, et dans une moindre mesure, les comités sur l'embellissement, la famille, la gestion économique, les ressources humaines, la sécurité civile et les incendies, les conseils de quartier et le Bureau de l'ombudsman.

De plus, les grandes municipalités informeraient davantage leurs citoyennes concernant leurs préoccupations, et ce, surtout par le bulletin municipal ou le journal de quartier. Par ailleurs, quelques municipalités de toutes tailles ont dit utiliser leur site Internet ou encore faire circuler cette information par l'intermédiaire des groupes de femmes ou des différentes publications féministes.

| 1.2 Les municipalités de plus de 5 000 habitants |

Plusieurs des mesures suggérées pour cette thématique semblent se retrouver particulièrement dans les municipalités répondantes de plus de 5 000 habitants (y inclus les municipalités de plus de 10 000 et de plus de 100 000 habitants). Par exemple, les municipalités de cette catégorie affirment plus souvent que les autres connaître la composition de leur population selon le sexe.

Ce sont elles également qui ont dit le plus souvent vérifier le niveau de satisfaction de leur population quant à leur offre de services. Les municipalités procèdent surtout par sondage et une dizaine ont mentionné recueillir cette information à la fois selon le sexe, l'âge, le statut familial et les strates de revenus (tableau 2).

Les municipalités de cette catégorie sont aussi plus nombreuses à avoir implanté une politique familiale. Les réponses obtenues ne révèlent, toutefois, aucune préoccupation particulière aux femmes. De plus, on apprend que les responsables de la politique sont plus souvent des personnes élues que des membres du personnel administratif et autant des hommes que des femmes.

C'est encore dans cette catégorie de municipalités que les pratiques de soutien à l'implantation de centres à la petite enfance ou de garderies sont les plus fréquentes. Pour celles-ci, il s'agit le plus souvent d'un don de terrain alors que les municipalités de moins de 5 000 habitants, pour leur part, fournissent surtout un loyer gratuitement. D'autres mesures ont été mentionnées, soit un bail emphytéotique, la vente d'un terrain ou la location à prix réduit, des services offerts gratuitement, une exemption de taxes, différentes subventions, le cautionnement d'un prêt, un soutien administratif, technique ou même moral, la fourniture d'équipement, la gratuité des équipements récréatifs, l'aménagement extérieur... De plus, certaines municipalités, de toutes tailles, disent ne pas avoir instauré de pratiques de soutien à l'implantation de centres à la petite enfance ou de garderies alléguant que ce type de services est « assumé par l'entreprise privée ».

De même, nous trouvons davantage de membres de Carrefour Action municipale et famille et du Réseau de Villes et Villages en santé parmi les municipalités de plus de 5 000 habitants.

Finalement, ajoutons que la mesure concernant la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité pour les employées municipales se retrouve particulièrement dans les municipalités de cette catégorie.

Tableau 2 :
Municipalités vérifiant le niveau de satisfaction de la population quant à l'offre de services selon le sexe, l'âge, le statut familial et les revenus

MUNICIPALITÉ	POPULATION	MOYENS EMPLOYÉS
Blainville	38 587	Sondage et questionnaire postal (tous les quatre ans)
Gatineau	234 679	Sondage
Laval	354 248	Sondage, questionnaire postal, fiches de commentaires et boîtes à suggestions
Montréal	1 862 608	Sondage, questionnaire postal, fiches de commentaires et boîte à suggestions
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	8 964	Sondage
Orford	2 666	Sondage
Québec	520 589	Sondage et système intégré des requêtes (plaintes et renseignements)
Saint-Marcel-de-Richelieu	620	Questionnaire postal (très élaboré)
Sherbrooke	142 958	Sondage et questionnaire postal

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions,
Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation,
Base de données longitudinales.

1.3 Les municipalités de moins de 5 000 habitants

Les municipalités de moins de 5 000 habitants ont également mis en place, même si à une moindre fréquence, la plupart des mesures citées précédemment. Toutefois, certaines de ces mesures semblent moins pertinentes que d'autres pour des municipalités de cette taille.

Par exemple, selon l'une d'elles, « ces enjeux doivent être traités régionalement parce que nous sommes une trop petite municipalité ». De plus, d'après certaines petites municipalités, la question familiale relève de la municipalité régionale de comté (MRC) ou encore, d'un « comité famille ». D'autres n'ont « pas de CPE [centres à la petite enfance] à cause du peu de population », « il y a très peu d'enfants dans la municipalité ».

Enfin, quelques petites municipalités ont nommé d'autres moyens que ceux suggérés pour vérifier la satisfaction de leurs citoyennes et citoyens, notamment les réunions du conseil, le bouche-à-oreille ou encore, un forum annuel.

| 1.4 Des mesures singulières |

Parmi les mesures moins fréquentes, soulignons la nomination d'une personne élue comme responsable de la condition féminine, quoique cette nomination semble s'effectuer rarement de façon officielle. Par exemple, les dossiers en condition féminine sont confiés à la conseillère lorsqu'elle est la seule femme au conseil, ou encore à la conseillère responsable du Comité famille. À Québec et à Lévis, la conseillère responsable de la condition féminine est aussi présidente de la Commission consultative Femmes et Ville, et à Montréal, du programme Femmes et Villes.

De plus, deux municipalités ont mentionné s'être dotées d'un plan d'action spécifique de la condition féminine, soit Montréal et Québec. Les responsables du dossier sont des conseillères. À Québec, la responsable est également membre du Conseil exécutif.

Les municipalités peuvent également mettre en place des structures de consultation et de concertation en matière de condition féminine. C'est le cas des villes de Québec et de Lévis (voir le tableau des initiatives municipales, partie 2).

Pour ce qui est de l'organisation d'activités dans le cadre de la Journée internationale des femmes, cette mesure n'a été mentionnée que par quelques municipalités :

- Durham-Sud : collaboration à l'organisation d'un souper ;
- Larouche : collaboration à une activité culturelle ;
- Montmagny : collaboration à un souper-conférence ;
- Montréal : petit déjeuner ;
- Mont-Saint-Hilaire : collaboration avec le Centre de femmes ;
- Notre-Dame-de-la-Salette : marche de citoyennes ;
- Québec : diverses activités, dont des conférences, pièces de théâtre, stands, tables rondes, cours d'autodéfense ;
- Sainte-Cécile-de-Whitton : prix pour une bénévoles exemplaire ;
- Trois-Rivières : matinée « spectacle ».

Notons que les grandes municipalités sont plus souvent instigatrices ou organisatrices des activités du « 8 mars » que les plus petites. Ces dernières offrent surtout un soutien financier, matériel ou en ressources humaines, et ce, à la demande des organismes sans but lucratif. Les activités, surtout d'ordre culturel ou sportif, s'adressent tantôt aux citoyennes, tantôt aux employées municipales. Des conférences, tables rondes et stands d'information ont aussi été mentionnés. De plus, l'événement sert souvent d'occasion pour rendre hommage à certaines femmes qui se sont démarquées durant l'année (voir le tableau des initiatives municipales, partie 2).

L'offre de stages pratiques aux citoyennes dans des emplois traditionnellement masculins, et ce, en réponse à des demandes de ces dernières, est une mesure qui n'a été citée que par quelques rares municipalités. Le tableau des initiatives municipales décrit les exemples suivants :

- Baie-Comeau : stage dans des emplois liés à la santé, la sécurité et l'hygiène ;
- Saint-Esprit : stage pour des travaux d'aménagement paysager ;
- Vaudreuil-Dorion : stage pour le Service des travaux publics.

Certaines mesures, suggérées dans le questionnaire, ont été très peu mentionnées par les municipalités. Par exemple, deux grandes villes, soit Sherbrooke et Trois-Rivières, offrent une tarification particulière pour les familles en matière de transport en commun. À cet effet, certaines municipalités de petite taille ont dit contribuer financièrement pour que les familles et les personnes à faible revenu puissent avoir accès à un système de transport collectif sur leur territoire. La quote-part est versée soit à la MRC, soit à un organisme sans but lucratif, selon le cas.

| 1.5 Les points saillants |

Précisons d'abord que les différences sont particulièrement marquées entre les municipalités de plus de 5 000 habitants et les plus petites. En effet, le fait que plusieurs de ces mesures touchent la question familiale, la taille de la population et par là, le nombre d'enfants, est à prendre en considération. C'est le cas, par exemple, pour les pratiques de soutien à l'implantation de centres à la petite enfance ou de garderies.

Pour d'autres mesures, c'est le nombre d'employées ou d'employés municipaux qui peut faire la différence, notamment lorsqu'il est question de la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité pour les employées municipales.

De plus, les commentaires formulés par certaines petites municipalités démontrent que les moyens utilisés peuvent différer selon la taille de population, le bouche-à-oreille semblant parfois suffisant pour connaître l'insatisfaction de la population vis-à-vis de l'offre de services municipaux.

| LA SÉCURITÉ |

Un environnement sécuritaire est indispensable pour bien évoluer et se sentir à l'aise dans un milieu de vie. L'absence de sécurité peut entraîner des problèmes de diverses natures chez des groupes plus vulnérables.

Le guide *L'aménagement et la sécurité dans les lieux publics*, publié en 1999 par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, a servi de document de référence pour le choix des mesures du questionnaire. Le guide visait l'amélioration des aménagements par la sensibilisation notamment des responsables municipaux à l'égard de la sécurité des personnes qui fréquentent les endroits publics, surtout les espaces d'usage communautaire, et plus particulièrement en pensant aux personnes les plus vulnérables.

Il en est ressorti une différence marquée entre les municipalités de plus de 5 000 habitants et celles de moins de 5 000 habitants, et ce, pour la plupart des mesures précitées.

| **Les questions** |

1. La municipalité a-t-elle mis en place les mesures suivantes: Marches exploratoires* ou vigiles? Arrêts, sur demande, entre deux arrêts d'autobus le soir? Police communautaire? Aménagements adaptés et sécuritaires des lieux publics?
2. Dans les cas de violence conjugale, d'agression ou de harcèlement sexuel, la municipalité a-t-elle établi des partenariats avec différents acteurs du milieu? Si oui, avec quels acteurs ou institutions?

* En matière de sécurité, les marches exploratoires consistent en promenades en groupe afin de repérer les endroits ou les situations problématiques pour y remédier. Les vigiles ont le même objectif, mais sont constitués de façon plus formelle.

| **2.1 Les municipalités de plus de 5 000 habitants** |

Deux des mesures suggérées, soit le programme de surveillance de la propriété par quartier et les services d'une police communautaire, concernent tout particulièrement les municipalités de plus de 5 000 habitants. Il s'agit surtout d'un service de surveillance par auto-patrouille, sauf pour quelques municipalités qui ont mentionné l'offrir également à pied ou à vélo.

Les réponses obtenues à la question sur les aménagements adaptés et sécuritaires des lieux publics diffèrent selon les types d'aménagement. Parmi ceux-ci, l'éclairage, le plus souvent nommé par l'ensemble des municipalités répondantes, et l'élagage se trouvent davantage dans celles de plus de 5 000 habitants.

La mise en œuvre de partenariats avec des acteurs du milieu (CLSC, hôpitaux, police et groupes communautaires) dans les cas de violence conjugale, d'agression ou de harcèlement sexuel semblent également être plus souvent le fait des municipalités de plus de 5 000 habitants. À cet effet, on constate que les CLSC et la police seraient les plus fréquemment sollicités et que les hôpitaux comptent rarement parmi les partenaires.

| 2.2 Les municipalités de moins de 5 000 habitants |

Il est certain qu'une bonne part des mesures mentionnées représentent plus particulièrement la réalité urbaine. Il n'en demeure pas moins que la sécurité des citoyens et citoyennes concerne toutes les municipalités, peu importe leur taille.

Par exemple, certains aménagements sécuritaires correspondent davantage aux besoins des petites municipalités, notamment l'utilisation de téléphones d'urgence.

De plus, un bon nombre de municipalités répondantes, parmi les petites, se fient aux services de la Sûreté du Québec pour assurer la sécurité sur leur territoire. Cette dernière offre d'ailleurs, à la demande des citoyens et citoyennes, un service de police de proximité pour le milieu rural « Bon voisinage/Bon œil », service qui exige la participation de la population. Les municipalités ont dit instaurer ce type de mesures de surveillance à la demande de la population.

| 2.3 Des mesures singulières |

Deux des mesures mentionnées dans le questionnaire n'ont été citées que par quelques municipalités. L'une a trait aux arrêts, sur demande, entre deux arrêts d'autobus le soir. Une bonne part des municipalités se sont dites non concernées par cette mesure. Mentionnons les quelques municipalités qui ont dit l'avoir instaurée : Gatineau, Laval, L'Assomption, Montréal, Otterburn Park, Québec, Rosemère, Sainte-Julie, Sherbrooke et Trois-Rivières.

L'autre mesure se réfère à l'organisation de marches exploratoires, à des vigiles. Ce type de mesures se retrouve dans quelques-unes des municipalités répondantes et est décrit dans le tableau des initiatives municipales.

| 2.4 Les points saillants |

L'analyse confirme l'existence de réalités totalement différentes entre les municipalités de petite et de grande taille, mais surtout des façons de faire en matière d'aménagement et de surveillance propres à chacun des milieux.

Notons également que les mesures concernant les arrêts, sur demande, entre deux arrêts d'autobus le soir et l'organisation de marches exploratoires, qui intéressent davantage les femmes, s'avèrent peu fréquentes. Des exemples de mesures de sécurité sont présentés dans le tableau des initiatives municipales :

- Gatineau : marches exploratoires ;
- Montréal : marches exploratoires ;
- Notre-Dame-du-Nord : comité de patrouilleurs ;
- Québec : marches exploratoires ;
- Rimouski : Comité permanent de la sécurité des femmes en milieu urbain ;
- Saint-Eustache : Comité de vigilance des aires publiques ;
- Sherbrooke : Comité sur la sécurité urbaine ;
- Vaudreuil-Dorion : aménagement sécuritaire des parcs.

| L'HABITATION |

La variété des modèles familiaux, la diversité des modes de vie et l'évolution démographique (le vieillissement de la population, la baisse du taux de natalité) ont une incidence en matière d'habitation et, par là, sur les besoins des femmes. En effet, on sait qu'une majorité de familles monoparentales est sous la responsabilité d'une femme, qu'il existe une forte proportion de femmes parmi la population âgée, d'où parfois une situation d'isolement, et que la pauvreté se conjugue souvent au féminin.

Les mesures mises en œuvre en matière d'habitation diffèrent selon les tailles de population des municipalités.

| **Les questions** |

1. Des habitations à loyer modique (HLM) sont-elles disponibles sur le territoire de la municipalité? Si oui, sont-elles accessibles aux clientèles suivantes: Les familles? Les personnes seules? Les personnes âgées?
2. La municipalité considère-t-elle les éléments suivants lors de l'établissement de logements coopératifs (privés) ou sociaux (publics): Répartition dans les différents secteurs ou quartiers de la municipalité? Environnement sécuritaire? Proximité des services?
3. La municipalité s'assure-t-elle de la diversité des logements offerts en considérant: Le nombre de logements par immeuble? Dimensions ou nombre de pièces? Prix? Autres?
4. La planification des ensembles résidentiels tient-elle compte de l'implantation et du maintien de services de proximité tels que: Parcs? Écoles? Garderies? Centre culturel et de loisirs? Épicerie? Pharmacie? Autres?
5. Lors de la construction d'habitations, la municipalité encourage-t-elle les aménagements adaptés aux familles en considérant les éléments suivants: Fenêtre orientée vers une cour? Aire de jeux? Espaces de rangement hors du logement? Bonne insonorisation? Autres?

| **3.1 Les municipalités de plus de 10 000 habitants** |

La répartition des réponses à trois des questions révèle un clivage certain entre les municipalités de plus de 10 000 habitants et celles de moins de 10 000 habitants.

En effet, les municipalités de plus de 10 000 habitants ont répondu en plus grand nombre à la question concernant une offre diversifiée de logements quant au nombre de logements par immeuble, aux dimensions ou au nombre de pièces, ou encore au prix des logements, ainsi qu'à la question qui portait sur la prise en considération de certains éléments d'aménagement adaptés aux familles lors de la construction d'habitations tels qu'une fenêtre orientée vers une cour, une aire de jeux, des espaces de rangement hors du logement et une bonne insonorisation.

Les municipalités de cette catégorie ont également dit plus souvent que les plus petites tenir compte des éléments suivants lors de l'établissement de logements coopératifs ou sociaux: la répartition dans les différents secteurs ou quartiers de la municipalité, l'environnement sécuritaire et la proximité des services.

| 3.2 Les municipalités de plus de 1 000 habitants |

L'analyse des réponses à deux autres questions établit un clivage supplémentaire selon la taille de population, soit entre les municipalités de plus de 1 000 habitants et les plus petites.

À cet effet, nous constatons que les municipalités de plus de 1 000 habitants disent davantage tenir compte de l'implantation et du maintien de services de proximité lors de la planification des ensembles résidentiels. Les services mentionnés dans le questionnaire étaient les parcs, écoles, garderies, centres culturels et de loisirs, épicerie et pharmacies.

De plus, selon les résultats, il serait plus vraisemblable de retrouver, sur le territoire des municipalités de cette catégorie, des habitations à loyer modique. Toutefois, ce type d'habitation semble beaucoup plus accessible aux personnes âgées qu'aux personnes seules en général ou aux familles. Deux projets méritent toutefois d'être cités en exemple et sont décrits de façon détaillée dans le tableau des initiatives municipales :

- Saint-Eustache : projet pour la construction de douze unités de logements destinés uniquement aux femmes démunies ou en difficulté;
- Vaudreuil-Dorion : coopérative d'habitation pour familles monoparentales et pour familles à faible revenu.

| 3.3 Les petites municipalités en milieu rural |

Les petites municipalités n'ont pas ou ont peu d'hébergement locatif. En milieu rural, « le type de construction résidentielle le plus fréquent est la maison résidentielle ». De plus, certaines municipalités ont ajouté que les ensembles résidentiels sont régis par le règlement de zonage.

Il y a aussi, pour plusieurs municipalités, le problème de l'exode rural : « c'est ce que nous vivons tous les jours », et par conséquent, du vieillissement de la population, « il y a seulement 14 familles qui sont locataires ». On peut se trouver également face à un déséquilibre entre l'offre et la demande, « il y a déjà un immeuble à quatre logements à prix très compétitif et ce n'est pas toujours évident de les louer ».

De plus, certaines très petites municipalités ont ajouté d'autres services de proximité souhaitables à la liste suggérée dans le questionnaire, tels que : une église, des soins hospitaliers, une institution financière, un bureau de poste et un dépanneur. À ce sujet, quelques municipalités ont mentionné que leurs citoyens et citoyennes doivent se rendre à la ville la plus proche pour avoir accès à certains services.

| 3.4 Les points saillants |

Il n'est guère étonnant d'observer des types d'habitations et des modes d'aménagement du territoire plutôt distincts entre les municipalités répondantes de plus de 10 000 habitants et celles de moins de 10 000 habitants. Outre la taille de population, le milieu de vie, rural ou urbain, permet d'expliquer ces différences.

Ces distinctions se révèlent encore plus accentuées entre les municipalités de plus 1 000 habitants et les plus petites, surtout en ce qui concerne les mesures liées aux services de proximité. À ce sujet d'ailleurs, il ressort particulièrement un manque de services dans les petites municipalités.

De plus, les résultats à la question concernant les habitations à loyer modique laissent à réfléchir. En effet, pour une majorité des municipalités répondantes, ce type d'habitations est surtout réservé à la clientèle des personnes âgées. Beaucoup moins de municipalités semblent l'offrir aux personnes seules ou aux familles.

LES LOISIRS

Les activités de loisir ont un pouvoir d'attraction et de rétention très grand sur les familles et contribuent à leur épanouissement. Elles constituent de plus un instrument majeur à développer pour faciliter la conciliation famille-travail, enjeu majeur pour les parents. Enfin, leur accessibilité permet à une majorité de citoyennes et de citoyens et à leurs enfants d'en profiter et surtout, de s'intégrer dans une communauté.

Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans l'organisation des loisirs, notamment par la planification des espaces, des équipements et des activités, et par leur accessibilité, tant physique que financière.

Pour ces raisons, le questionnaire comportait cinq questions sur cette thématique afin de vérifier l'offre d'une tarification particulière pour les familles et les personnes à faible revenu, l'accessibilité des centres sportifs et culturels par transport en commun ou au moyen de transport collectif, par réseau cyclable ou piétonnier aménagé, l'aménagement de lieux de rencontre pour créer une vie communautaire et l'existence d'aménagements adaptés des lieux de loisirs tels que tables à langer, bancs publics...

Quoique les réponses à ces questions laissent voir des différences selon la taille des municipalités, il n'en demeure pas moins que deux de ces mesures se révèlent très fréquentes dans l'ensemble, soit l'aménagement de lieux de rencontre pour créer une vie communautaire et les aménagements adaptés des lieux de loisirs. Pour cette dernière mesure, en plus des bancs publics et des tables de pique-nique dans les parcs, aménagements les plus couramment signalés, mentionnons certaines autres installations telles que :

- des jeux pour enfants ou pour adultes dans les parcs ;
- des tables à langer dans les toilettes des femmes et des hommes ;
- des toilettes publiques dans les parcs ;
- des abris, kiosques, pergolas ou pavillons de jardin ;
- un bon éclairage des parcs ;
- des poubelles et des buvettes ;
- un aménagement paysager adéquat ;
- des supports à vélos.

Par ailleurs, l'accessibilité des lieux de loisirs démontre des différences plus marquées selon la taille des municipalités. Nous verrons surtout que les petites municipalités desservent leur population différemment des plus grosses, soit de celles de plus de 10000 habitants ou de celles de plus de 2500 habitants, selon les mesures.

Les questions

1. La municipalité offre-t-elle, pour l'accès aux activités et aux équipements de sport et de loisir, une tarification particulière pour : Les familles ? Les personnes à faible revenu ?
2. Les centres sportifs et culturels sont-ils accessibles par transport en commun ou autre moyen de transport collectif ?
3. La municipalité favorise-t-elle l'aménagement de lieux de rencontre dans tous les secteurs ou quartiers pour créer une vie communautaire : Bancs publics ? Parcs ? Places publiques ? Jardins communautaires ?
4. Les lieux de loisirs sont-ils accessibles par un réseau cyclable et piétonnier aménagé ?
5. La municipalité a-t-elle procédé à des aménagements adaptés des lieux de loisirs (tables à langer, bancs publics, etc.) ?

| 4.1 Les municipalités de plus de 10 000 habitants |

Les municipalités de plus de 10 000 habitants ont été les plus nombreuses à répondre positivement aux questions portant sur l'accessibilité des lieux de loisirs, que ce soit par transport collectif ou en commun ou par un réseau cyclable et piétonnier aménagé.

Quant aux petites municipalités, plusieurs d'entre elles ont affirmé ne pas se sentir concernées par cette mesure.

| 4.2 Les municipalités de plus de 2 500 habitants |

Les réponses obtenues à la question concernant l'application d'une tarification réduite révèlent que les municipalités l'ajustent beaucoup plus aux familles qu'aux personnes à faible revenu et que celles qui le font pour les personnes à faible revenu le font également pour les familles.

De plus, l'offre d'une tarification familiale semble être plus le fait des municipalités de plus de 2 500 habitants, même si on la retrouve également dans les municipalités plus petites.

| 4.3 Les petites municipalités rurales |

Plusieurs petites municipalités disent offrir gratuitement, à toutes leurs citoyennes et à tous leurs citoyens, l'accès à leurs activités et équipements de sport et de loisir. Par ailleurs, les loisirs sont parfois sous la responsabilité d'un organisme sans but lucratif souvent subventionné par la municipalité.

De plus, en milieu rural, les lieux de rencontre sont fréquemment au « cœur du village », tout comme le parc municipal ou le chalet des loisirs. Certaines municipalités ont mentionné que le trottoir suffit à faciliter l'accès à pied. Il arrive aussi qu'il n'y ait aucun centre culturel ou sportif sur le territoire de la municipalité : « le plus près est à environ 14 km ». Le transport collectif est souvent inexistant ou en voie de réalisation : « un organisme va créer un transport collectif du Haut St-Maurice ».

Il arrive aussi que certaines petites municipalités n'aient pas les moyens financiers pour offrir des loisirs. Dans ces cas, elles peuvent signer des ententes avec les municipalités voisines : « la municipalité paie jusqu'à concurrence de 100 \$ par famille des coûts excédentaires facturés par les municipalités voisines à des non-résidents ».

4.4 Les points saillants

Les résultats indiquent que l'accessibilité physique des lieux de loisirs se trouve facilitée pour les municipalités de plus de 10 000 habitants.

Toutefois, les besoins sont tout autres pour les petites municipalités rurales où les lieux de loisirs se trouvent soit au village, soit dans une autre municipalité. Dans ce dernier cas, même en présence d'ententes intermunicipales, le manque de transport peut s'avérer un obstacle.

Les petites municipalités semblent se distinguer également quant à l'offre d'une tarification particulière pour les familles et les personnes à faible revenu. En effet, contrairement aux municipalités de plus de 2 500 habitants, plusieurs petites municipalités ont parlé de gratuité plutôt que de tarification réduite, et ce, pour tous et toutes, et non seulement pour les familles.

LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL

La conciliation des activités liées au travail et à la famille est devenue un casse-tête pour la plupart des parents, sans compter que plusieurs d'entre eux ont aussi à prendre soin de parents vieillissants. La pression est encore plus grande lorsque cette famille est monoparentale, profil familial où l'on trouve une majorité de femmes.

Les contraintes rencontrées en matière de conciliation famille-travail peuvent être atténuées, voire éliminées, par des partenariats entre divers acteurs (gouvernements, entreprises privées, syndicats, milieu communautaire). Les municipalités sont de ce nombre. Elles peuvent apporter des solutions à même leurs champs d'intervention : aménagement du territoire, urbanisme et services à la communauté.

Les résultats obtenus laissent voir, pour la plupart des questions, des différences marquées selon la taille de population. Par exemple, certaines mesures se révèlent plus fréquentes dans les municipalités de plus de 100 000 habitants et certaines autres lorsque nous sommes en présence de municipalités de plus de 2 500 habitants. Nous constatons d'ailleurs, à la lumière des commentaires reçus, que ces mesures concernent plus ou moins les plus petites municipalités.

Toutefois, la question portant sur l'intégration au plan d'urbanisme de mesures favorisant le travail autonome à la maison fait exception. En effet, ces mesures semblent se retrouver sensiblement dans l'ensemble des municipalités, même les plus petites d'entre elles. Par contre, très peu de réponses positives ont été données à la question qui concerne l'offre d'une banque de personnes pour des services de gardiennage.

Les questions

1. La municipalité a-t-elle adapté les horaires des services municipaux aux besoins du public?
2. La municipalité a-t-elle intégré dans son plan d'urbanisme des mesures pour: Favoriser l'implantation de garderies à proximité des lieux de résidence ou de travail? Favoriser le travail autonome à la maison (par exemple, en permettant des usages mixtes commercial/résidentiel)?
3. La municipalité entreprend-elle, en priorité, les opérations de déneigement dans les secteurs de garderies et d'écoles?
4. La municipalité dispose-t-elle d'une banque de personnes offrant des services de gardiennage?
5. La municipalité organise-t-elle des activités lors de: Journées pédagogiques? Semaine de relâche scolaire?
6. La municipalité offre-t-elle un service de camp de jour ou un service de garde lors de la période estivale?

5.1 Les municipalités de plus de 100 000 habitants

Les municipalités de cette catégorie sont plus nombreuses que les autres à avoir dit aménager leurs horaires pour les adapter à ceux de leurs citoyens et citoyennes. Plus souvent qu'autrement, les municipalités ont donné l'exemple des horaires des loisirs et de la bibliothèque. Par contre, certaines ont mentionné adapter leurs horaires du bureau municipal par l'ouverture soit à l'heure du midi, soit plus tôt le matin ou en fin d'après-midi, soit un soir par semaine, soit encore le samedi matin. D'autres municipalités ont dit prolonger leurs heures d'ouverture lors de la période de perception des taxes.

C'est également plus souvent dans des municipalités de cette taille que nous trouvons des mesures dans le plan d'urbanisme pour favoriser l'implantation de garderies à proximité des lieux de résidence ou de travail, et ce, de moins en moins selon la taille de la population.

| 5.2 Les municipalités de plus de 2 500 habitants |

D'après les réponses obtenues et les commentaires formulés, la mesure sur le déneigement en priorité dans les secteurs de garderies et d'écoles semble se rapprocher davantage de la réalité des municipalités de plus de 2 500 habitants.

C'est également le cas lorsqu'il s'agit d'offrir des activités lors de la semaine de relâche scolaire ou lors des journées pédagogiques. En effet, cette mesure touche tout particulièrement les municipalités de plus de 2 500 habitants. Par ailleurs, elle semble beaucoup plus courante durant la semaine de relâche qu'à l'occasion des journées pédagogiques. Précisons que les municipalités qui organisent des activités lors des journées pédagogiques le font aussi lors de la semaine de relâche.

Les municipalités de cette catégorie ont également dit plus souvent que les plus petites offrir un service de camp de jour ou un service de garde lors de la période estivale.

| 5.3 Les petites municipalités en milieu rural |

La plupart des mesures précitées semblent toucher beaucoup moins les petites municipalités que les plus grandes. Le type de milieu, rural ou urbain, semble également exercer une influence.

Par exemple, pensons aux budgets, à l'équipement et au personnel disponibles pour mettre en place de telles mesures: « comme les budgets sont très limités, les priorités vont souvent vers les besoins essentiels ». L'offre d'activités peut dépendre également de subventions gouvernementales. Les activités sont souvent sous la responsabilité, tantôt d'organismes communautaires subventionnés par la municipalité, tantôt de personnes bénévoles, plus rares en milieu agricole, « difficile d'avoir ces mamans [...] qui travaillent avec leur conjoint sur les fermes ».

Ajoutons que plusieurs petites municipalités doivent composer avec une population vieillissante et, en plus, « la majorité des gens qui travaillent à l'extérieur amènent leurs enfants dans la localité où ils travaillent ». Quelques-unes semblent réussir à offrir un certain soutien aux familles en prenant des ententes intermunicipales: « nous payons des frais d'entente afin que nos citoyens puissent se divertir à faible prix ». Cette situation peut se rencontrer aussi dans une municipalité de villégiature où il n'y a ni école, ni centre de loisirs, ni garderie sur le territoire. Des collaborations se créent également avec certains organismes déjà présents sur le territoire. Prenons aussi le cas d'une très petite municipalité insulaire de 125 habitants « où tout le monde est près et s'entraide ».

La mesure concernant le déneigement prioritaire dans les secteurs des garderies et des écoles reflète la réalité bien particulière du milieu rural: « les rangs sont ouverts en premier lieu pour que les autobus scolaires puissent y circuler » ou encore « l'école se situe près d'une route numérotée et la rue principale ». De plus, certaines petites municipalités n'ont pas d'école; les enfants doivent se rendre dans les paroisses voisines.

Finalement, le peu de financement et de ressources des petites municipalités les amène à offrir un accès restreint aux services municipaux, particulièrement au bureau municipal. Certaines ouvrent deux jours par semaine; d'autres reçoivent les citoyens et citoyennes sur rendez-vous seulement. Une très petite municipalité (176 habitants) mentionne avoir un site Internet alors que dans un autre cas, le personnel de la municipalité peut être « rejoignable en tout temps par cellulaire ». Pour sa part, la petite municipalité de Stornoway harmonise son horaire avec celui de l'industrie régionale de couture, et ce, afin d'offrir un service adapté à ses citoyennes.

| 5.4 Une mesure peu fréquente |

Peu de municipalités, parmi les répondantes, ont dit offrir une banque de personnes pour des services de gardiennage. Cette mesure, totalement absente dans les grandes municipalités, se retrouve surtout dans celles de moins de 10 000 habitants.

| 5.5 Les points saillants |

Il va de soi que certaines mesures de cette thématique rejoignent tout particulièrement les municipalités de taille importante, et ce, en raison des budgets, des ressources et de la clientèle qu'elles exigent.

Par ailleurs, la plupart des mesures étroitement liées aux activités pour les enfants concernent davantage les municipalités de plus de 2 500 habitants. En effet, selon les commentaires recueillis, le peu d'enfants dans les petites municipalités rurales rend difficile l'offre d'activités en dehors des périodes scolaires, d'où parfois la création d'ententes intermunicipales. Ajoutons que certaines municipalités ont mentionné ne pas avoir d'école sur leur territoire.

PARTIE 2: TABLEAU DES INITIATIVES MUNICIPALES

Le tableau qui suit décrit, par thème, les initiatives prises par les municipalités dans le but de répondre aux besoins et aux attentes des femmes. Pour plus d'information sur ces initiatives, vous pouvez contacter les municipalités concernées ou consulter leur site Web s'il y a lieu (Répertoire des municipalités: <http://www.mamr.gouv.qc.ca/>).

MUNICIPALITÉ (population)	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE
L'ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	
Exemples de structure de consultation	
Lévis (125 502)	<p>Toute récente, la Commission consultative Femmes et Ville a pour mandat de consulter, d'étudier et de formuler des recommandations au Conseil notamment sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les orientations et les politiques concernant le mieux-être des femmes, • les moyens nécessaires pour s'enquérir des besoins des femmes, • les solutions pour répondre à leurs besoins, • la diffusion de l'information quant aux services qui leur sont offerts. <p>La Commission est composée de membres du Conseil nommés par celui-ci et d'une fonctionnaire qui agit à titre de secrétaire.</p>
Québec (520 589)	<p>Composée d'élues, de citoyennes et de personnes-ressources de différents secteurs d'intervention, la Commission consultative Femmes et Ville s'implique à plusieurs niveaux d'activité.</p> <p>L'objectif en est un de démocratie. La Commission est un véhicule de défense des intérêts des femmes qui intervient selon l'analyse féministe de la ville, considérant que les femmes et les hommes ont un rapport différent à celle-ci. En effet, en raison de conditions économiques inégales et de la division du travail, ce rapport se distingue quant à l'espace au quotidien, à l'accès aux services et à la mobilité. L'approche tient compte de la diversité des situations des femmes.</p>

MUNICIPALITÉ (population)	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE
Exemples de contribution à la Journée internationale des femmes	
Durham-Sud (1052)	<p>La municipalité parraine l'activité organisée par le Comité des loisirs, formé de bénévoles, auquel siègent un conseiller et une conseillère. Cette dernière est aussi présidente de ce comité.</p> <p>Il s'agit d'un souper pour les citoyennes. Les activités, à teneur féministe, sont d'ordre culturel et récréatif (conférences, expositions ou pièces de théâtre).</p> <p>La municipalité fournit le local et l'équipement. Elle finance également l'événement en bonne partie et profite de l'occasion pour rendre hommage à l'une de ses citoyennes qui s'est démarquée, notamment en lui offrant des présents.</p>
Larouche (1049)	<p>La municipalité fournit le local et appuie financièrement le Groupe « Repère » qui offre une activité culturelle aux citoyennes et citoyens. Des membres du conseil municipal assistent à l'événement.</p>
Montmagny (11 821)	<p>La municipalité subventionne le souper-conférence organisé par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (A.F.E.A.S.) et rembourse aussi le coût des cadeaux pour les participantes.</p>
Montréal (1 862 608)	<p>La conseillère responsable du dossier convie une centaine de ses partenaires (élues, fonctionnaires et citoyennes) à un petit déjeuner. Sur demande, un support financier est également accordé aux organismes accrédités. Des activités culturelles ou autres se déroulent dans certains arrondissements.</p>
Mont-Saint-Hilaire (14 788)	<p>La municipalité collabore avec le Centre de femmes « L'Essentiel » de Belœil. Elle fournit le local et répond à certains besoins matériels et en ressources humaines.</p>
Notre-Dame-de-la-Salette (747)	<p>Une employée de la municipalité organise une marche de citoyennes, à laquelle participe la mairesse, suivie d'une discussion autour d'un café.</p>
Québec (520 589)	<p>À l'initiative de la Commission consultative Femmes et Ville et du Service des ressources humaines, la Ville offre diverses activités : conférences, pièces de théâtre, stands, tables rondes, cours d'autodéfense. Selon le type d'activité, la clientèle ciblée peut être soit la population en général, soit les fonctionnaires de la Ville.</p>

MUNICIPALITÉ (population)	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE
Sainte-Cécile-de-Whitton (885)	La municipalité participe financièrement et souligne les mérites d'une bénévole exemplaire. Son souper et celui de son conjoint sont payés par la municipalité qui, en plus, lui remet des fleurs.
Trois-Rivières (124537)	La Ville organise au Centre culturel une matinée «spectacle» sous le thème de la condition féminine. Cette activité réunit environ 200 femmes de la municipalité invitées par les conseillers et conseillères.

Stages pratiques dans des emplois traditionnellement masculins

Baie-Comeau (23207)	<p>Il y a vingt ans, les emplois en santé, sécurité et hygiène au travail pouvaient être considérés comme «traditionnellement masculins». Une jeune diplômée dans ce domaine a tout de même été acceptée comme stagiaire par la municipalité qui, par la suite, lui a offert un emploi permanent.</p> <p>Cette femme a accueilli ensuite d'autres stagiaires intéressées à occuper des emplois semblables ou dans d'autres domaines non traditionnels pour les femmes, notamment en assainissement des eaux. C'est ainsi que la municipalité en est venue à ne plus faire de distinction selon le sexe lorsqu'une personne lui demande de faire un stage.</p>
Saint-Esprit (1900)	<p>La leader d'un groupe de bénévoles, dont la mission était d'embellir la municipalité et de démarrer un jardin communautaire, a offert à la municipalité de faire un stage non rémunéré en aménagement paysager. Ses tâches étaient principalement le désherbage et la taille d'arbustes.</p> <p>Cette femme sera ensuite engagée aux travaux publics pour exécuter des travaux d'aménagement paysager, notamment l'entretien de 80 paniers fleuris. On lui confie également des travaux de réparation des équipements et des véhicules de la municipalité.</p>
Vaudreuil-Dorion (21176)	<p>À la suite de sa participation à un programme d'émondage après la crise du verglas, une femme a signifié son intérêt pour ce genre de travail.</p> <p>Elle a alors été engagée temporairement pour la tonte de pelouse en 1999. Le directeur des Travaux publics, tout à fait satisfait de ses services, lui accordait ensuite l'occasion de travailler avec l'inspecteur des travaux publics à des tâches d'asphaltage, de peinture et d'entretien d'égouts.</p> <p>Depuis, elle a été embauchée chaque année et a maintenant cumulé le nombre d'heures nécessaire pour être inscrite officiellement sur la liste de rappel de la municipalité.</p>

MUNICIPALITÉ (population)	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE
LA SÉCURITÉ	
Exemples de marche exploratoire et d'autres mesures semblables	
Gatineau (234 679)	<p>Depuis les années 1990, l'ancienne Ville de Hull a instauré des marches exploratoires, sur l'ensemble de son territoire dans un premier temps, et dans les parcs seulement par la suite.</p> <p>La démarche réunissait notamment des citoyens et citoyennes, des représentantes des groupes de femmes, d'autres organismes communautaires, du CLSC, du Service d'urbanisme et des membres du conseil.</p> <p>Ces personnes devaient suivre un trajet déterminé et répondre à un questionnaire touchant, entre autres, l'éclairage, la visibilité, la signalisation, l'isolement, la prévisibilité des déplacements et les pièges éventuels.</p> <p>Les membres du comité ont ensuite dressé une liste de recommandations, dont certaines ont trouvé réponse, et ont rédigé un document de référence.</p>
Montréal (1 862 608)	<p>Une centaine de marches exploratoires ont été effectuées depuis 1992 et le programme Femmes et Villes de la Ville de Montréal a produit le <i>Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville</i>.</p> <p>Un groupe d'une douzaine de femmes est formé pour parcourir un secteur déjà considéré comme « insécurisant ». Elles sont accompagnées d'animatrices et travaillent, à l'aide d'un guide-questionnaire, à l'observation de l'environnement en vertu des grands principes d'aménagement sécuritaire. Une fois compilées, ces données font l'objet d'un suivi.</p>
Notre-Dame-du-Nord (1 121)	<p>La sécurité sur le territoire de la municipalité est désormais assurée par de jeunes patrouilleurs, les « Anges gardiens », blancs et autochtones.</p> <p>À la suite du constat de problèmes de vandalisme importants, cette initiative a été mise sur pied par le comité local de « Notre-Dame-du-Nord en santé », formé notamment de citoyens et de citoyennes, de gens d'affaires, de membres de la municipalité, de la Sûreté du Québec et de la Police amérindienne.</p> <p>Au début du projet, soit en 1999, les membres du comité ont effectué plusieurs tournées d'observation et ont transmis un questionnaire aux citoyens et citoyennes afin de cibler les problèmes et de trouver des solutions. Le but était de protéger les citoyens et de permettre aux familles de fréquenter les espaces publics en sécurité.</p>

MUNICIPALITÉ (population)	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE
Québec (520 589)	<p>La Commission consultative Femmes et Ville a conçu l'outil « Marche exploratoire » disponible autant pour les groupes de citoyens et citoyennes que pour les différents conseils de quartier.</p> <p>Le but est de vérifier si les aménagements urbains sont sécuritaires : « un groupe de personnes explore à pied un endroit qui présente des problèmes pour en identifier les causes et y trouver des solutions pratiques ».</p> <p>L'outil comprend une pochette d'information et un feuillet d'évaluation pour les participantes et les participants couvrant les critères suivants : l'éclairage, la signalisation, les pièges et les cachettes, la possibilité d'obtenir de l'aide, les risques de blessures et d'accident et l'ambiance des lieux.</p>
Rimouski (42 324)	<p>En 1994, le Conseil municipal reconnaissait le « Comité permanent de la sécurité des femmes en milieu urbain » et désignait une élue et un de ses fonctionnaires pour travailler notamment avec le Centre d'aide et de lutte à caractère sexuel (CALACS), la Maison des femmes, des représentantes de l'université et du cégep. Les membres du comité ont pris différents moyens afin d'identifier les « rues, parcs et stationnements jugés dangereux ».</p> <p>De plus, des ateliers de formation ont été donnés aux surveillants des parcs et aux chauffeurs de taxi, entre autres actions posées.</p>
Saint-Eustache (41 256)	<p>Le Comité de vigilance des aires publiques relève du Comité des loisirs, de la culture et du communautaire de la Ville.</p> <p>Il est composé notamment d'une représentante du Service de l'animation communautaire, d'un conseiller, de représentants du Service de police, du Service du sport et du plein air, de la Maison des jeunes et des travailleurs et travailleuses des rues.</p>
Sherbrooke (142 958)	<p>La Ville met sur pied, durant la période estivale, un comité sur la sécurité urbaine formé de représentantes des groupes de femmes et de la Coalition des travailleurs de rues, ainsi que d'étudiants en technique policière.</p>
Vaudreuil-Dorion (21 176)	<p>Sans qu'il s'agisse vraiment de marches exploratoires, la Ville travaille depuis quelques années, en collaboration avec les municipalités voisines et les groupes d'aide aux jeunes, à sécuriser les parcs de son territoire pour que les familles puissent jouir de ces lieux de récréation.</p>

MUNICIPALITÉ (population)	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE
L'HABITATION	
Logements pour femmes démunies, familles monoparentales et à faible revenu	
Saint-Eustache (41 256)	<p>Dans le cadre du programme AccèsLogis administré par la Société d'habitation du Québec, La Mouvance centre de femmes de Saint-Eustache a soumis un projet pour la construction de 12 unités de logements destinés uniquement aux femmes démunies ou en difficulté.</p> <p>La Ville a notamment aidé l'organisme dans sa recherche de terrain. Elle envisage aussi soit de l'acheter, soit d'accorder une exemption de taxes.</p>
Vaudreuil-Dorion (21 176)	<p>Il s'agit d'une coopérative d'habitation pour familles monoparentales en priorité et pour familles à faible revenu (deux immeubles comprenant respectivement 12 et 13 logements).</p> <p>Le projet, soumis à la Ville par le Centre de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges, a été accepté en 2002.</p> <p>En plus de fournir un soutien technique et des ressources humaines pour aider à l'élaboration du dossier, la Ville de Vaudreuil-Dorion accorde une subvention annuelle de 8000\$ pour les cinq premières années de roulement de la coopérative.</p>

CONCLUSION

Cette étude d'initiatives municipales, pour prendre en considération les intérêts particuliers des femmes et répondre à leurs besoins, porte presque exclusivement sur les mesures qui étaient mentionnées dans le questionnaire transmis à toutes les municipalités du Québec. En effet, malgré le fait que les municipalités qui ont accepté de répondre puissent être celles qui encouragent le plus de telles mesures, les données révèlent un taux relativement peu élevé de réponses positives, et les réponses reçues n'ont pas permis d'élargir significativement la liste des mesures mises en place.

Par ailleurs, l'analyse des résultats ainsi que les commentaires formulés par les municipalités ont notamment permis de constater des différences marquées selon la taille de population. Ainsi, à la lecture des données recueillies dans les 336 municipalités répondantes, il semble que les mesures qui concernent l'habitation (services de proximité, habitation à loyer modique) soient mises de l'avant par les municipalités qui comptent au moins 1000 habitants. Une partie des mesures concernant la conciliation famille-travail est quant à elle implantée dans les municipalités dont la population est de plus de 2500 habitants. Ces mesures concernent les services de garde en été, l'offre d'activités pendant la semaine de relâche, les priorités des opérations de déneigement et la tarification réduite pour les familles (voir l'annexe 1).

Toujours selon les résultats de l'étude, les municipalités qui ont à desservir une population de plus de 5000 habitants sont les plus susceptibles de mettre en place des mesures concernant l'organisation politique et administrative (politique familiale, programme d'accès à l'égalité, etc.) et des mesures de sécurité (aménagement adaptés, programmes de surveillance, partenariats).

Les mesures concernant l'accessibilité des lieux de loisirs sont généralement instaurées dans les municipalités de plus de 10000 habitants. Ce sont également les municipalités de cette taille qui mettent en place des aménagements adaptés aux familles dans les projets d'habitation, qui s'impliquent dans la diversification de l'offre de logements et les critères d'implantation particuliers.

Quant aux municipalités de plus de 100000 habitants, elles mettent en place des mesures particulières en matière d'organisation administrative et politique telles que la fourniture de locaux aux groupes de femmes et le recrutement ciblé assurant la représentation équitable des femmes. En ce qui a trait à la conciliation famille-travail, ce sont ces municipalités qui offrent généralement des mesures touchant l'adaptation des horaires de services municipaux et l'implantation de garderies.

Les mesures qui semblent toucher plus spécifiquement les municipalités de plus de 100000 habitants correspondent en fait à des initiatives exigeant soit un budget relativement élevé, soit la disponibilité d'un certain nombre d'employées et d'employés.

Pour leur part, les plus petites municipalités ont dit rencontrer certaines difficultés pour adopter plusieurs des mesures mentionnées dans le questionnaire en raison notamment d'un manque de financement, d'équipements ou de services de proximité sur leur territoire, ou encore ne pas se reconnaître dans certaines mesures. En effet, selon les commentaires exprimés par plusieurs petites municipalités, leurs façons de faire semblent manifestement différer de celles des grandes.

De façon générale, les mesures mises en place dans les municipalités pour prendre en considération les intérêts des femmes diffèrent selon la taille des municipalités. Toutefois, en faisant abstraction des catégories de taille, certaines des mesures étudiées sont beaucoup plus fréquentes que d'autres. Le tableau de l'annexe 2 présente les mesures selon la fréquence (fréquente à très peu fréquente) où elles ont été observées dans les 336 municipalités répondantes.

Notons qu'un bon nombre de mesures, suggérées dans le questionnaire, ont été très peu citées par les municipalités. La plupart de ces mesures sont celles les plus étroitement liées à la condition féminine. Par exemple, peu de municipalités ont nommé une responsable de la condition féminine, ont élaboré un plan d'action ou implanté des structures en matière de condition féminine. De plus, un nombre restreint de municipalités semble organiser des activités lors de la Journée internationale des femmes ou encore offrir des stages aux citoyennes dans des emplois traditionnellement masculins. Les résultats révèlent également que peu de politiques familiales incluent des préoccupations propres aux femmes.

Soulignons, toutefois, quelques résultats encourageants. En effet, il est intéressant de constater qu'un nombre important des municipalités répondantes de plus de 2 500 habitants disent offrir des activités pour les enfants lors de la semaine de relâche. Il ressort aussi que, même dans des cas où il y a des femmes élues au conseil, autant d'hommes que de femmes sont responsables de l'application de la politique familiale. De plus, les municipalités qui utilisent des moyens pour favoriser la représentation équitable des femmes dans les différents comités ont dit le faire autant en urbanisme qu'en loisirs et culture, et même dans quelques cas, en sécurité civile et incendie.

| POUR EN SAVOIR PLUS |

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Institut de la statistique du Québec. *Le Québec chiffres en main*, Édition 2004.
[<http://www.stat.gouv.qc.ca/>]

CONDITION FÉMININE

- Commission de l'équité salariale [<http://www.ces.gouv.qc.ca/>]
- Condition féminine Canada [http://www.cfc-swc.gc.ca/about/about_f.html]
- Conseil du statut de la femme [<http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/accueil/>]
- Union internationale des villes et pouvoirs locaux – IULA. *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local* – [<http://www.unchs.org/unchs/english/whd2000/whdf2000/declaration.html>]
- Fédération des femmes du Québec [<http://www.ffq.qc.ca/index.html>]
- Nexus des enjeux urbains no 16 – 17 mars 2004 – *Vers une meilleure sensibilisation à la condition féminine dans les villes* [<http://www.cprn.org/fr/doc.cfm?doc=551>]
- Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon le sexe
[<http://www.oregand.ca/index.html#mun>]
- Secrétariat à la condition féminine [<http://www.scf.gouv.qc.ca/>]
- Union internationale des villes et pouvoirs locaux – IULA. *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local* – [<http://www.unchs.org/unchs/english/whd2000/whdf2000/declaration.html>]
- Ville de Montréal [<http://www.ville.montreal.qc.ca/femmesetville>] – Bâtir sur nos acquis : bilan et perspectives 1988-2004.
- Ville de Québec [<http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/organisation/commissionsconsultatives.shtm>] – Commission consultative Femmes et Ville

DÉMOCRATIE

- Représentation des femmes dans les conseils municipaux
[<http://www.mamr.gouv.qc.ca/legislation/legi-elec.htm>]

FAMILLE

- Carrefour action municipale et famille [<http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/>]
- Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec
[<http://www.uqtr.quebec.ca/cdrfq>]
- Conseil de la famille et de l'enfance [<http://www.cfe.gouv.qc.ca/index.jsp>]
- Familia – *Banque de données de la recherche sur la famille au Québec depuis 1980*
[<http://familia.inrs-ucs.quebec.ca>]
- Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille [<http://www.messf.gouv.qc.ca>]
- Ministère de la Famille et de l'Enfance. *La politique familiale : un pas de plus vers l'épanouissement des familles et des enfants*, 1999.
- Ministère des Affaires municipales, *Les municipalités et les familles*, 1993.
- Paré, Sylvie, Winnie Frohn et Marie-Ève Laurin. *Diversification des populations dans la région de Montréal : de nouveaux défis de la gestion urbaine*, Administration publique du Canada, volume 45, n° 2 (été 2002), p. 195-216.
- Réseau québécois de Villes et Villages en santé [<http://www.rqvvs.qc.ca>]

HABITATION

- Ministère des Affaires municipales. *L'habitation et les familles*, 1994.
- Reitsma-Street, Marge et als. *Options en matière de politiques de logement urbain pour les femmes vivant dans la pauvreté: un projet de recherche-action dans trois villes canadiennes*, 2001.
- Société d'habitation du Québec [<http://www.habitation.gouv.qc.ca>]
- Société d'habitation du Québec. *Les femmes et le logement: un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*. 2000.
- Société d'habitation du Québec avec la collaboration de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. *L'habitat au Québec*, 2001.

LOISIRS

- Observatoire québécois du loisir
[https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw030?owa_no_site=170]

SÉCURITÉ

- Femmes et villes international [<http://www.femmesetvilles.org>]
- Gouvernement du Québec. *Sécurité dans les milieux de vie: pour le mieux-être des citoyens, des citoyennes et des familles*, 1999.
- Ministère des Affaires municipales et de la Métropole. *L'aménagement et la sécurité dans les lieux publics: guide à l'usage du milieu local*, 1999

| ANNEXE 1 |

Tableau synthèse des mesures répertoriées selon la taille des municipalités

À partir de 1 000 habitants	À partir de 2 500 habitants	À partir de 5 000 habitants
<p>Habitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation et le maintien de certains <i>services de proximité</i> lors de la planification des ensembles résidentiels (parcs, écoles, garderies, centres culturels et de loisirs, épicerie, pharmacie, etc.) • L'offre d'<i>habitations à loyer modique</i> (HLM) pour les personnes âgées 	<p>Conciliation famille-travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'offre d'un <i>service de camp</i> de jour ou d'un <i>service de garde</i> lors de la période estivale • L'offre d'activités lors de la <i>semaine de relâche scolaire</i> ou lors des <i>journées pédagogiques</i> • Les opérations de <i>déneigement</i> en priorité dans les secteurs de garderies et d'écoles • Une <i>tarification</i> particulière pour l'accès aux activités et aux équipements de sport et de loisir <i>pour les familles</i> 	<p>Organisation politique et administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> • La collecte d'information pour connaître la <i>composition de sa population</i> selon le sexe • La vérification du niveau de <i>satisfaction de la population</i> quant à l'offre de services par sondage • La mise en place d'une <i>politique familiale</i> • Des pratiques de soutien à l'implantation de <i>centres à la petite enfance ou de garderies</i> (don de terrain) • La mise en place d'un <i>programme d'accès à l'égalité pour les employées municipales</i> • L'adhésion à Carrefour Action municipale et/ou famille et au Réseau québécois de Villes et Villages en santé <p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des <i>aménagements adaptés et sécuritaires des lieux publics</i> (éclairage et élagage) • Un programme de <i>surveillance de la propriété</i> par quartier et les services d'une <i>police communautaire</i> • Des <i>partenariats</i> avec des acteurs du milieu (CLSC, hôpitaux, police et groupes communautaires) dans les cas de violence conjugale, d'agression ou de harcèlement sexuel

À partir de 10 000 habitants	À partir de 100 000 habitants
<p>Loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité des centres sportifs et culturels par le <i>transport en commun</i> • L'accessibilité des lieux de loisirs par un <i>réseau cyclable et piétonnier aménagé</i> <p>Habitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise en considération de certains éléments lors de l'<i>établissement de logements coopératifs ou sociaux</i> (répartition dans les différents secteurs ou quartiers, environnement sécuritaire, proximité des services) • Une <i>offre diversifiée de logements</i> considérant le nombre de logements par immeuble, les dimensions ou le nombre de pièces et le prix • Des <i>aménagements adaptés aux familles</i> lors de la construction d'habitations (fenêtre orientée vers une cour, aire de jeux, espaces de rangement hors du logement, bonne insonorisation) 	<p>Organisation politique et administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture de <i>locaux et de services</i> aux groupes de femmes • L'utilisation de certains médias (bulletin municipal ou journal de quartier) pour <i>informer les citoyennes</i> au sujet de leurs préoccupations • Des moyens (recrutement ciblé) pour favoriser la <i>représentation équitable</i> des femmes dans les différents comités <p>Conciliation famille-travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'<i>adaptation des horaires</i> des services municipaux aux besoins du public • Des mesures, intégrées dans le plan d'urbanisme, pour <i>favoriser l'implantation de garderies</i> à proximité des lieux de résidence ou de travail

| ANNEXE 2 |

**Tableau de la fréquence des mesures
(selon les réponses reçues de 336 municipalités)**

Fréquentes	Passablement fréquentes
<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement de lieux de rencontre pour favoriser la vie communautaire (bancs publics, parcs, places publiques, jardins communautaires, etc.) • Des mesures, intégrées dans le plan d'urbanisme, pour favoriser le travail autonome à la maison (par exemple en permettant des usages mixtes commercial/ résidentiel) • L'offre d'un service de camp de jour ou d'un service de garde lors de la période estivale • L'offre d'habitations à loyer modique (HLM) pour les personnes âgées • La fourniture de locaux aux groupes de femmes • Une tarification particulière pour l'accès aux activités et aux équipements de sport et de loisir pour les familles • Les opérations de déneigement en priorité dans les secteurs de garderies et d'écoles • Des aménagements adaptés des lieux de loisirs (tables à langer, bancs publics, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'implantation et le maintien de certains services de proximité lors de la planification des ensembles résidentiels (parcs, écoles, garderies, centres culturels et de loisirs, épicerie, pharmacie, etc.) • L'accessibilité des lieux de loisirs par un réseau cyclable et piétonnier aménagé • L'offre d'activités lors de la semaine de relâche scolaire • Des aménagements adaptés et sécuritaires des lieux publics (éclairage et élagage) • L'adaptation des horaires des services municipaux aux besoins du public • L'offre d'habitations à loyer modique (HLM) pour les familles et les personnes seules • La vérification du niveau de satisfaction de la population quant à l'offre de services par sondage • Des partenariats avec des acteurs du milieu (CLSC, hôpitaux, police et groupes communautaires) dans les cas de violence conjugale, d'agression ou de harcèlement sexuel • La fourniture de services aux groupes de femmes • La collecte d'information pour connaître la composition de sa population selon le sexe • L'utilisation de certains médias (bulletin municipal ou journal de quartier) pour informer les citoyennes au sujet de leurs préoccupations • Des mesures, intégrées dans le plan d'urbanisme, pour favoriser l'implantation de garderies à proximité des lieux de résidence ou de travail

Peu fréquentes	Très peu fréquentes
<ul style="list-style-type: none"> • La prise en considération de certains éléments lors de l'établissement de logements coopératifs ou sociaux (répartition dans les différents secteurs ou quartiers, environnement sécuritaire, proximité des services) • Une tarification particulière pour l'accès aux activités et aux équipements de sport et de loisir pour les personnes à faible revenu • Un service de police communautaire (auto-patrouille, à pied, à vélo ou en patins) • L'offre d'activités lors des journées pédagogiques • Un programme de surveillance de la propriété par quartier • Des moyens (recrutement ciblé) pour favoriser la représentation équitable des femmes dans les différents comités • Une offre diversifiée de logements considérant le nombre de logements par immeuble, les dimensions ou le nombre de pièces et le prix • La mise en place d'un programme d'accès à l'égalité pour les employées municipales • La mise en place d'une politique familiale • L'accessibilité des centres sportifs et culturels par le transport en commun • Des aménagements adaptés aux familles lors de la construction d'habitations (fenêtre orientée vers une cour, aire de jeux, espaces de rangement hors du logement, bonne insonorisation) • Des pratiques de soutien à l'implantation de centres à la petite enfance ou de garderies (don de terrain, loyer gratuit, bail emphytéotique) • L'adhésion à Carrefour Action municipale et famille et au Réseau québécois de Villes et Villages en santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Une tarification particulière en matière de transport en commun pour les familles et les personnes à faible revenu • L'organisation d'activités dans le cadre de la Journée internationale des femmes • Des arrêts, sur demande, entre deux arrêts d'autobus le soir • Des marches exploratoires (groupes organisés qui explorent le territoire afin d'identifier et de prévenir des problèmes de sécurité) • La mise en place de certaines mesures : <ul style="list-style-type: none"> – Une personne élue nommée responsable de la condition féminine – Un plan d'action propre à la condition féminine – Des structures de consultation et de concertation telles qu'une commission permanente femmes et municipalités ou un comité consultatif femmes et municipalité • L'offre de stages pratiques ou d'observation aux citoyennes dans des emplois traditionnellement masculins

| ANNEXE 3 |

Questionnaire envoyé aux municipalités**Identification****Répondante ou répondant**

Nom _____

Fonction _____

Numéro de téléphone _____

Courriel _____

MunicipalitéArrondissement _____
(s'il y a lieu)Population _____ approximativement
(ou de l'arrondissement s'il y a lieu)Nombre de personnes élues _____
(de la municipalité)

Nombre de femmes élues _____

Municipalité régionale de comté _____
(s'il y a lieu)**Région administrative** _____

A. Organisation politique et administrative

La municipalité est le palier de gouvernement le plus près des citoyennes et des citoyens. Pour offrir des services efficaces et rentables, elle doit bien connaître leurs besoins qui varient selon leurs différentes caractéristiques.

Plusieurs études et recherches font état de réalités et de problématiques spécifiques à certains groupes de femmes. La municipalité dispose de leviers pour adapter ses services et pour participer à la solution de ces problèmes. Ce questionnaire désire donc faire ressortir surtout les initiatives de la municipalité pour répondre aux intérêts particuliers des femmes.

1. La municipalité connaît-elle la composition de sa population selon :

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1.1 Le sexe
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1.2 L'âge
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1.3 Le statut familial
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1.4 Les strates de revenus

2. La municipalité vérifie-t-elle le niveau de satisfaction de la population quant aux services offerts

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si oui, par quels moyens (cochez) :

<input type="checkbox"/>	2.1 Sondage ou enquête
<input type="checkbox"/>	2.2 Questionnaire postal
<input type="checkbox"/>	2.3 Fiches de commentaires
<input type="checkbox"/>	2.4 Boîte à suggestions
<input type="checkbox"/>	2.5 Autres

Si oui, recueille-t-elle l'information en regard de la composition de sa population selon :

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2.6 Le sexe
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2.7 L'âge
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2.8 Le statut familial
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2.9 Les strates de revenus

3. La municipalité a-t-elle mis en place les mesures suivantes :

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.1 Une personne élue nommée responsable de la condition féminine**3.2** Un plan d'action spécifique à la condition féminine**3.2.1** Si oui, une personne a-t-elle été désignée responsable de l'application du plan d'action**3.2.2** Quelle est sa fonction au sein de la municipalité?

S/O*	Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		

3.3 Des structures de consultation et de concertation telles que :**3.3.1** Commission permanente femmes et municipalité**3.3.2** Comité consultatif femmes et municipalités**3.3.3** Autres

4. La municipalité utilise-t-elle des moyens pour favoriser la représentation équitable des femmes sur les différents comités?

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si oui, lesquels :

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

4.1 Recrutement ciblé**4.2** Postes réservés**4.3** Autres

Dans quels comités?

* Sans objet, ne s'applique pas à la réalité de la municipalité

5. Un programme d'accès à l'égalité pour les employés municipaux a-t-il été instauré?

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. La municipalité offre-t-elle des stages pratiques ou d'observation aux citoyennes désirant occuper des emplois traditionnellement masculins

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. La municipalité réserve-t-elle une section, dans les médias suivants, pour informer les citoyennes au sujet de leurs préoccupations :

S/O*	Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7.1 Bulletin municipal ou journal de quartier
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7.2 Publications saisonnières
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7.3 Site Internet
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7.4 Autres

8. La municipalité fournit-elle, gratuitement ou à prix réduit, à des groupes de femmes des :

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8.1 Locaux
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8.2 Services

Si vous avez répondu oui à une des deux questions, illustrez par des exemples

* Sans objet, ne s'applique pas à la réalité de la municipalité

9. La municipalité organise-t-elle des activités dans le cadre de la Journée internationale des femmes

Oui	Non

Si oui, illustrez par des exemples

10. La municipalité s'est-elle dotée d'une politique familiale

Oui	Non

Si oui,

Oui	Non

10.1 Une personne a-t-elle été désignée pour assurer le suivi de la politique

Si oui, quelle est sa fonction au sein de la municipalité

--	--

10.2 Des préoccupations propres aux femmes ont-elles été ciblées

Si oui, lesquelles

11. L'implantation de centres à la petite enfance ou de garderies est-elle une mesure soutenue par les pratiques suivantes :

Oui	Non

11.1 Don de terrain (aliénation à titre gratuit)

11.2 Loyer gratuit

11.3 Bail emphytéotique

11.4 Autres

B. Sécurité

Un environnement sécuritaire est indispensable pour bien évoluer et se sentir à l'aise dans un milieu de vie. L'absence de sécurité peut entraîner des problèmes de diverses natures chez des groupes plus vulnérables.

Dans le contexte de ce questionnaire, il s'agit de détecter les mesures mises en place dans votre municipalité parmi celles suggérées dans le guide *L'aménagement et la sécurité dans les lieux publics*, publié en 1999 par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

14. La municipalité a-t-elle mis en place les mesures suivantes :

S/O*	Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14.1 Marches exploratoires / vigiles (groupes organisés qui explorent le territoire afin d'identifier et de prévenir des problèmes de sécurité)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14.2 Arrêts, sur demande, entre deux arrêts d'autobus le soir
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14.3 Programme de surveillance de la propriété par quartier
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14.4 Police communautaire
			Si oui (cochez),
<input type="checkbox"/>			14.4.1 À pied
<input type="checkbox"/>			14.4.2 À vélo ou en patins
<input type="checkbox"/>			14.4.3 Auto-patrouille
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14.5 Aménagements adaptés et sécuritaires des lieux publics suivants :
<input type="checkbox"/>			14.5.1 Parcs
			Si oui (cochez),
<input type="checkbox"/>			14.5.1.1 Éclairage
<input type="checkbox"/>			14.5.1.2 Élagage
<input type="checkbox"/>			14.5.1.3 Téléphones d'urgence
<input type="checkbox"/>			14.5.1.4 Caméras vidéo
<input type="checkbox"/>			14.5.1.5 Autres

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		14.5.2 Voies piétonnières ou cyclables
			Si oui (cochez),
<input type="checkbox"/>			14.5.2.1 Éclairage
<input type="checkbox"/>			14.5.2.2 Élagage
<input type="checkbox"/>			14.5.2.3 Téléphones d'urgence
<input type="checkbox"/>			14.5.2.4 Caméras vidéo
<input type="checkbox"/>			14.5.2.5 Autres

* Sans objet, ne s'applique pas à la réalité de la municipalité

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14.5.3 Stationnements municipaux ou haltes routières**Si oui** (cochez),

<input type="checkbox"/>

14.5.3.1 Éclairage**14.5.3.2** Élagage**14.5.3.3** Téléphones d'urgence**14.5.3.4** Caméras vidéo**14.5.3.5** Autres

15. Dans les cas de violence conjugale, d'agression ou de harcèlement sexuel, la municipalité a-t-elle établi des partenariats avec différents intervenants du milieu

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si oui, avec quels intervenants ou institutions?

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

15.1 CLSC**15.2** Hôpitaux**15.3** Police**15.4** Groupes communautaires**15.5** Autres

Existe-t-il d'autres initiatives de la municipalité concernant les intérêts des femmes que vous aimeriez partager avec nous sous le thème *Sécurité*

C. Habitation

La variété des modèles familiaux, la diversité des modes de vie et l'évolution démographique (le vieillissement de la population, la baisse du taux de natalité) ont une incidence en matière d'habitation et, par là, sur les besoins des femmes. En effet, on sait qu'une majorité de familles monoparentales est sous la responsabilité d'une femme, qu'il existe une forte proportion de femmes parmi la population âgée, d'où parfois une situation d'isolement, et que la pauvreté se conjugue souvent au féminin.

Plusieurs formules existent pour satisfaire les besoins des citoyennes et des citoyens. Les municipalités disposent de compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Dans le cadre de ce questionnaire, il importe donc de mettre en lumière les initiatives prises par les municipalités.

16. Des habitations à loyer modique (HLM) sont-elles disponibles sur le territoire de la municipalité

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si oui, sont-elles accessibles aux clientèles suivantes (cochez) :

<input type="checkbox"/>	16.1 Les familles
<input type="checkbox"/>	16.2 Les personnes seules
<input type="checkbox"/>	16.3 Les personnes âgées

17. La municipalité réserve-t-elle des terrains pour des logements coopératifs (HLM privés)

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

18. Les ensembles résidentiels conviennent-ils à différents budgets (pouvoir d'achat)

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

19. La municipalité considère-t-elle les éléments suivants lors de l'établissement de logements coopératifs (privés) ou sociaux (publics) :

S/O*	Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19.1 Répartition dans les différents secteurs ou quartiers de la municipalité
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19.2 Environnement sécuritaire
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19.3 Proximité des services

* Sans objet, ne s'applique pas à la réalité de la municipalité

20. La municipalité s'assure-t-elle de la diversité des logements offerts en considérant les éléments suivants :

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	20.1 Nombre de logements par immeuble
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	20.2 Dimensions ou nombre de pièces
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	20.3 Prix
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	20.4 Autres

21. La municipalité soutient-elle la construction d'immeubles de moins de six logements pour favoriser la vie communautaire

S/O*	Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

22. La planification des ensembles résidentiels tient-elle compte de l'implantation et du maintien de services de proximité tels que :

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22.1 Parcs
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22.2 Écoles
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22.3 Garderies
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22.4 Centre culturel et de loisirs
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22.5 Épicerie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22.6 Pharmacie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22.7 Autres

23. Lors de la construction d'habitations, la municipalité encourage-t-elle les aménagements adaptés aux familles en considérant les éléments suivants :

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	23.1 Fenêtre orientée vers une cour
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	23.2 Aire de jeux
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	23.3 Espaces de rangement hors du logement
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	23.4 Bonne insonorisation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	23.5 Autres

* Sans objet, ne s'applique pas à la réalité de la municipalité

D. Loisirs

Les activités de loisir ont un pouvoir d'attraction et de rétention très grand sur les familles et contribuent à leur épanouissement. Elles constituent de plus un instrument majeur à développer pour faciliter la conciliation famille-travail, enjeu majeur pour les parents. Enfin, leur accessibilité permet à une majorité de citoyennes et de citoyens et à leurs enfants d'en profiter et surtout de s'intégrer dans une communauté.

Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans l'organisation des loisirs, notamment par la planification des espaces, des équipements, des activités et par leur accessibilité, tant physique que financière. Toutefois, la rentabilité de ces investissements repose sur une bonne connaissance des besoins et du profil de la clientèle.

24. La municipalité offre-t-elle, pour l'accès aux activités et aux équipements de sport et loisir, une tarification particulière pour les :

Oui	Non
-----	-----

--	--

24.1 Familles

--	--

24.2 Personnes à faibles revenus

25. Les centres sportifs et culturels sont-ils accessibles par transport en commun ou autre moyen de transport collectif

S/O*	Oui	Non
------	-----	-----

--	--	--

26. La municipalité favorise-t-elle l'aménagement de lieux de rencontre dans tous les secteurs ou quartiers pour créer une vie communautaire (bancs publics, parcs, places publiques, jardins communautaires, etc.)?

Oui	Non
-----	-----

--	--

27. Les lieux de loisirs sont-ils accessibles par un réseau cyclable et piétonnier aménagé

Oui	Non
-----	-----

--	--

* Sans objet, ne s'applique pas à la réalité de la municipalité

E. Conciliation famille-travail

La conciliation des activités liées au travail et à la famille est devenue un casse-tête pour plusieurs parents, sans compter que plusieurs d'entre eux ont aussi à prendre soin de parents vieillissants. La pression est encore plus grande lorsque cette famille est monoparentale, profil familial où l'on trouve un bon nombre de femmes dont la situation économique est fragile.

Les contraintes rencontrées en matière de conciliation famille-travail peuvent être atténuées, voire éliminées, par des partenariats entre divers intervenants (gouvernements, entreprises privées, syndicats, milieu communautaire). Les municipalités sont de ce nombre et peuvent apporter des solutions à même leurs domaines d'intervention : souplesse dans les horaires d'ouverture de leurs bureaux et dans l'accessibilité à leurs services, aménagement du territoire, urbanisme, services à la communauté.

29. La municipalité a-t-elle adapté les horaires des services municipaux aux besoins du public

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si oui, illustrez par des exemples

30. La municipalité a-t-elle intégré dans son plan d'urbanisme des mesures pour :

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

30.1 Favoriser l'implantation de garderies à proximité des lieux de résidence ou de travail?

30.2 Favoriser le travail autonome à la maison (par exemple, en permettant des usages mixtes commercial/résidentiel)?

31. La municipalité entreprend-elle, en priorité, les opérations de déneigement dans les secteurs de garderies et d'écoles

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

32. La municipalité dispose-t-elle d'une banque de personnes offrant des services de gardiennage

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

33. La municipalité organise-t-elle des activités lors de :

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

33.1 Journées pédagogiques**33.2** Semaine de relâche scolaire**34. La municipalité offre-t-elle un service de camp de jour ou de service de garde lors de la période estivale**

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Existe-t-il d'autres initiatives de la municipalité concernant les intérêts des femmes que vous aimeriez partager avec nous sous le thème *Conciliation famille-travail*

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Veillez retourner le questionnaire à l'attention de :

Madame Ginette Bouffard

Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

ou

Par télécopieur : (418) 528-8970